

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE

des décisions du Président

du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)

En date du 10 juillet 2025

**DS26-004
26TIC04C MAINTENANCE ET HÉBERGEMENT
DU SITE INTERNET DU SYDESL**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2123-1 et suivants,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,

Considérant le marché 26TIC04C portant sur la maintenance et l'hébergement du site internet du SYDESL,

Considérant l'attestation d'exclusivité des droits de propriété intellectuelle du site internet du SYDESL,

Considérant qu'à ce titre seule la société ELIXIR peut assurer la prestation,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 26TIC04C à la société ELIXIR demeurant 21A rue du Refuge à BESANCON (25000) – SIRET 44408898300036.

Le montant total des prestations est limité à 5 780€ HT soit 6 936€ TTC.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Le Président,

Jean SAINSON